

2019-3458  
2019-07-30

*Gliocladium catenulatem* J1446 Masse cellulaire sèche

POUDRE MOUILLABLE

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE  
RECONDITIONNEMENT

AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

GARANTIE : *Gliocladium catenulatem* Souche J1446...94 %

CONTENU NET: Vrac

N° D'HOMOLOGATION 28819  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Danstar Ferment AG  
Poststrasse 30  
Zug, Switzerland CH-6300

Canadian agent  
Lallemand Inc./LALLEMAND PLANT CARE  
59 Industrial Park Crescent, Unit 1  
Sault Ste. Marie, ON P6B 5P3  
Phone: (705) 942-5824

### **MODE D'EMPLOI**

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### **MISES EN GARDE**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Peut causer la sensibilisation.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes, des gants imperméables, des lunettes à coques, et un appareil respiratoire anti-poussières ou anti-brouillard (préfixe d'approbation TC-21C du MSH/NIOSH) ou un respirateur approuvé NIOSH muni d'un filtre N-95, R-95, P-95 ou un filtre HE pour les produits biologiques lors de la manipulation du produit et durant le nettoyage ou les réparations. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

### **RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT:**

Ne pas contaminer les étendues d'eau ou les eaux souterraines lors de l'élimination des eaux de nettoyage de l'équipement.

### **PREMIERS SOINS**

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever les vêtements contaminés. Laver avec beaucoup d'eau et du savon.

**CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes, et continuer de rincer l'œil.

**INGESTION:** Rincer la bouche et la gorge avec beaucoup d'eau.

**INHALATION:** Déplacer vers une source d'air frais.

**GÉNÉRALITÉS:** Recourir IMMÉDIATEMENT à de l'aide médicale en cas d'irritation ou d'effets toxiques graves ou qui persistent. Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Traiter selon les symptômes.

### **ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION**

Conserver dans le contenant d'origine lors de l'entreposage. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et bien aéré loin des semences, de la nourriture animale, des engrais et des autres pesticides. Garder à l'écart de l'ensoleillement direct, du feu ou d'une flamme nue, et autres sources de chaleur.

Les fabricants canadiens de formulations utilisant ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.